

222C0493
FR0006174348-FS0131

2 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2022, la société Wellington Management Group LLP (280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} mars 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 31 064 570 actions BUREAU VERITAS¹ représentant autant de droits de vote, soit 6,85% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

¹ Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 6 588 882 actions BUREAU VERITAS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 453 364 708 actions représentant 623 056 672 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.